

*Reponde au Rapport Economique*

13<sup>o</sup> je possede mes biens et foris paternel et maternelle;  
 15<sup>o</sup> batiment de l'ecole est dans la maison du regent ou regente  
 16<sup>o</sup> le benefice de notre ecole est de 8. écus petit par an d'interet, et 24. bas par enfant, encore de ces 8. écus petit fait le partage avec la regente du village de praveij;  
 De la fondation il y a 100. écus petit fonde par un presbre, et cette fondation ne point enjointe, ni à l'eglise, ni à la chapelle, ni à bourse des pauvres, ni à la Commune, ni à aucun Capitaux quelconque?  
 quant aux objets qui viennent à l'ecole les un valants de plus les autres de moins sont tous des enfants, quils apprennent à lire soit en françois, ou en latin;  
 Fin de mes Reponses;  
 Jean Joseph Michelod de vissegen  
 le 29 avril 1799

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1<sup>o</sup>. Nom de l'endroit où est située l'école?  
 a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?  
 b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?  
 c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?  
 d. District .....  
 e. Canton .....
- 2<sup>o</sup>. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.  
 (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3<sup>o</sup>. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.  
 a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.  
 b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Le Levron de la paroisse, commune et agence de Vollego village contenant Le nombre de 53. maisons.*  
*hameau très élevé en montagne.*

*De Sembrancher.*  
*De Vallais.*

*Les maisons de ce Village sont toutes ensemble*

( 2 )

Réponses.

*Levron N.º 21.*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *Le devoir de la Religion, à lire, écrire correctement et l'arithmétique.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Depuis le commencement de novembre jusqu'à pâques tôt ou tard qu'il faut.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Les plus communs sont: La Sainte écriture, Les Epîtres et Evangiles, Le Livre intitulé L'Instruction des Jeunes gens, La civilité puérile, La Loi Chrétienne, des Diurnaux et Breviers, en un mot tous les bons Livres approuvés.*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *Les enfans sont dressés à la propreté du corps et à l'humilité de l'âme, on y met des marques de reconnaissance aux Sages, on punit les méchants par des peines proportionnées à la commission des maux et omission des devoirs.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *De le matin jusqu'à 10. heures. de une heure après midi jusqu'à 5. heures du soir.*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *On a coutume de séparer les garçons d'avec les filles, et de placer les plus sages des deux sexes dans les places les plus honorables pour leur donner d'émulation.*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Ce sont deux procureurs nommés par la pluralité des consorts de l'école, qui les oblige pour deux ans à engager un Régent capable et au gré du pasteur.*

b. D'où est-il? *Du Bourg St. Pierre Montjoux.*

c. Son nom *Jean Michel Genoux.*

( 3 )

d. Son âge. *29. ans.*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Enfans de famille non émancipés.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis deux ans.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Laboureur de terre chez son père en été, il alloit à l'école en hiver.*

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *Toujours laboureur de terre en été.*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *cet hiver il a eu le nombre de 57. ecoliers tant garçons que filles.*

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *cela dès la Saint andré jusqu'à pâques.*

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. *L'école de ce village a le montant de 360. Ecus petite reduit en obligation dont la cence annuelle au 5. pour cent porte 360. baehes et n'a rien autre.*

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *0.*

b. Quelle en est la valeur? *0.*

c. Source des revenus. *0.*

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *0.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *on n'exige rien de personne, les nouveaux venus sont comme les premiers consorts.*

15°. Bâtiment de l'école. *Celle cy n'en a point.*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *Les procureurs d'école louent une chambre et font contribuer aux pères et mères pour payer le Louage.*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *0. Le propriétaire de la maison.*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? ... on lui donne quatorze écus petits et la nourriture.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations? Elle a été fondée par des donations testamentaires
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? Les pères et mères contribuent annuellement pour Suppléer au défaut des fonds, pour payer Le Régent
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Les présentes réponses ont été faites avec toute la sincérité et attention possible le 11<sup>o</sup> août 1777 par Le Régent de Vollege Soussigné  
 George François Del  
 à l'absence du sabbid Jean  
 Michel Genouk.

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Sarreyer

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? un hameau

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? appartenant à la Commune de laque

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? ressort de la paroisse d'agence de la section orientale de laque

d. District? De son bon état

e. Canton? du valais

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. elle sont contiguës dans le même hameau

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. tout y est compris si de sud

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? quarante que Garçon ou fille